

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_35 : École de Prat Foën : Demande de subvention – Appel à projet « Collèges numériques et innovation pédagogique »

Rapporteur : F. Ballester

Le plan numérique annoncé par le Président de la République, le 7 mai 2015, vise à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les technologies numérique, pour faire évoluer le système éducatif, en améliorer l'efficacité et l'équité. Il s'agit de donner accès à tous les élèves ainsi qu'à tous les enseignants à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes.

L'académie de Rennes et la commune via une convention de partenariat, ont l'ambition de préparer les élèves à la société numérique du 21ème siècle. Pour ce faire, 2 classes de l'école de Prat Foën, seront dotées au cours de l'année 2018 de tablettes numériques.

L'investissement prévisionnel de la commune pourrait s'élever à 16 000,00 € TTC.

L'académie de Rennes verserait pour la partie équipement numériques mobiles, une subvention plafonnée à 8 000,00 € et pour la partie Ressources pédagogiques numériques, une subvention plafonnée à 500 €.

Plan de financement prévisionnel :

	Dépense	Recettes
Acquisition matériel et ressources pédagogiques numériques	16 000,00 €	
Subvention équipements numériques mobiles et services associés		8 000,00 €
Subvention Ressources pédagogiques numériques		500,00 €
Participation municipale		7 500,00 €
Total	16 000,00 €	16 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des sports, jeunesse, affaires scolaire et enfance du 8 mars 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Académie de Rennes selon les modalités ci-dessus.

SOLLICITE auprès de l'académie de Rennes dans le cadre Appel à projet « Collèges numériques et innovation pédagogique pour la partie équipement numériques mobiles, une subvention plafonnée à 8 000,00 € et pour la partie Ressources pédagogiques numériques, une subvention plafonnée à 500 €.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 28 Mars 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

